

CONDITIONS GENERALES DU PROGRAMME *Club Privi'Loc*

APPLICABLES AU 1^{ER} AVRIL 2017

PREAMBULE

Le programme *Club Privi'Loc* est proposé par Haute-Savoie HABITAT, Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie, ayant son siège social 2 rue Marc Le Roux - CS 96007 – 74055 ANNECY CEDEX – France, enregistré sous le numéro 349 185 611 000 10.

L'objectif de ce programme est de favoriser la cohésion sociale en récompensant les bonnes pratiques, les comportements proactifs et la fidélité des locataires de Haute-Savoie HABITAT.

Le programme *Club Privi'Loc* permet à ses adhérents de bénéficier d'avantages commerciaux chez certains commerçants et de cumuler, en fonction d'une liste d'actions prédéfinies, des points qu'ils pourront ensuite convertir en prestations proposées par Haute-Savoie HABITAT.

1. ADHESION AU PROGRAMME

1.1. Conditions d'adhésion

Peuvent adhérer au programme toutes les personnes physiques âgées de plus de 18 ans et titulaires d'un contrat de bail au moment de l'adhésion, dans la limite d'une seule adhésion par foyer.

L'adhésion au programme *Club Privi'Loc* est nominative. Elle engendre des frais de gestion d'un montant de 8 € TTC annuel. Ces frais seront facturés au locataire adhérent chaque mois anniversaire de son adhésion.

Les montants indiqués pourront être révisés par Haute-Savoie HABITAT en cas d'augmentation des frais de gestion. Toute augmentation sera explicitement signifiée aux adhérents au plus tard un mois avant leur application.

L'adhésion entraîne la délivrance d'une Carte *Club Privi'Loc*. La Carte est nominative et strictement personnelle : elle ne peut être ni vendue, ni cédée, ni prêtée. Cette Carte est valable pour une année à compter du 1^{er} mois d'adhésion au *Club*. Sans ordre contraire de l'adhérent, la Carte sera renouvelée à chaque date anniversaire de l'adhésion.

L'adhésion engendre l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Les adhérents acceptent que le programme et ses conditions générales soient modifiés, en tout ou partie, à tout moment et sans préavis.

1.2. Modalités d'adhésion

Pour adhérer au programme, il suffit au locataire de demander un bulletin d'adhésion en contactant Haute-Savoie HABITAT :

- Par mail : contact@oph74.fr
- Par courrier : Haute-Savoie HABITAT, Programme *Club Privi'Loc*, 2 rue Marc Le Roux – CS96007 – 74055 ANNECY CEDEX.
- Par téléphone : 04.50.44.74.00.
- Directement en ligne via son espace locataire personnalisé.

L'adhésion est confirmée à la réception du formulaire signé. L'adhésion reçue avant le 20 du mois en cours, est active le 1^{er} du mois suivant. L'adhésion reçue entre le 21 et la fin du mois, est active le 1^{er} du mois «m+1».

Tout bulletin d'adhésion incomplet, erroné ou illisible ne sera pas pris en compte. Le locataire garantit, sur son bulletin d'adhésion, l'intégrité et la véracité des informations transmises.

Le coût lié aux frais d'adhésion sera prélevé sur l'avis d'échéance du mois suivant l'adhésion au Club.

A l'issue de cette adhésion, le locataire se verra remettre sa Carte *Club Privi'Loc* nominative dans un délai de quatre semaines à l'adresse indiquée sur le bulletin d'adhésion.

1.3. Perte ou vol de la Carte *Club Privi'Loc*

En cas de perte ou de vol de la Carte *Club Privi'Loc*, l'adhérent devra, dès la constatation de l'événement, faire une déclaration auprès de Haute-Savoie HABITAT.

Le remplacement d'une carte en cours d'année engendrera un coût de 0,50 € TTC (correspondant aux frais de production de la carte et prélevé sur l'avis d'échéance du mois suivant) ou un débit de 15 points sur le compte points PRIVI'LOC de l'adhérent.

Haute-Savoie HABITAT ne peut être tenu responsable à l'égard de ses adhérents en cas d'utilisation frauduleuse de leur Carte *Club Privi'Loc*.

2. SYSTEME DE POINTS *Club Privi'Loc*

Les Points *Club Privi'Loc* n'ont aucune valeur marchande ni patrimoniale. A ce titre, ils ne constituent pas un moyen de paiement. Ils peuvent toutefois être transformés en remise commerciale sur facture de loyer et de charges à la demande du locataire.

La règle de conversion des points en remise commerciale est la suivante : chaque point sera converti en 10 (dix) centimes d'euro.

Cette règle peut être modifiée à tout moment par Haute-Savoie HABITAT dans les conditions définies à l'article 7 des présentes conditions générales.

En tout état de cause la règle de conversion des points en remise commerciale sera toujours moins avantageuse que de les utiliser pour choisir une prestation dans le « Catalogue des Prestations ».

Aucune somme d'argent ni dédommagement ne peuvent être remis pour des points perdus ou non utilisés.

Les Points ne peuvent être transférés, vendus ou cédés à un tiers.

2.1. Gain de Points

L'adhérent acquiert des Points lorsqu'il réalise des actions valorisées dans le cadre du *Club Privi'Loc*.

Le nombre de Points perçu pour chacune de ces actions ainsi que les conditions d'obtention sont référencés dans le « Catalogue des Prestations » du *Club Privi'Loc* en annexe des présentes conditions générales du programme.

2.2. Consultation du solde de Points

L'adhérent peut consulter le solde de son compte Points à tout moment, par simple demande effectuée à Haute-Savoie HABITAT (mail, téléphone ou courrier) ou directement en ligne via son compte locataire.

2.3. Validité des Points

Les Points cumulés par l'adhérent sont valables tant que son adhésion est effective.

Condition générales du programme *Club Privi'Loc*

3. AVANTAGES COMMERCIAUX DANS LE CADRE DU Club Privi'Loc.

Les avantages commerciaux dont bénéficient les adhérents du Club sont préalablement négociés par Haute-Savoie HABITAT auprès des commerçants. Ils sont listés de manière exhaustive dans le catalogue prévu à cet effet fourni par Haute-Savoie HABITAT. Les avantages sont octroyés sur présentation de la carte Club Privi'Loc aux commerçants partenaires.

Haute-Savoie HABITAT décline toute responsabilité dans le cas où un litige surviendrait entre un commerçant partenaire et un membre du Club.

4. RECLAMATIONS

Toute réclamation relative au programme Club Privi'Loc doit être adressée par courrier à : Haute-Savoie HABITAT, Programme Club Privi'Loc, 2 rue Marc Le Roux, CS 97007, 74055 ANNECY CEDEX.

Les réclamations relatives à l'attribution des Points Club Privi'Loc devront être adressées dans un délai maximal de trois mois à compter de la date de réalisation de l'action potentiellement créatrice de Points. Au-delà de ce délai, les réclamations seront déclarées irrecevables et ne donneront lieu à aucun crédit de Points ou dédommagement.

Si après réclamation il apparaît que l'adhérent s'est vu refuser à tort un crédit de Points ou qu'un crédit de Points a été omis, la responsabilité de Haute-Savoie HABITAT se limitera à l'enregistrement correct des Points sur son compte.

5. CONDITIONS ET PROCEDURES DE RESILIATION

5.1. Résiliation à l'initiative de l'adhérent

L'adhérent peut décider à tout moment de résilier son adhésion au programme. Pour ce faire il doit retourner sa Carte Club Privi'Loc à l'adresse suivante : Haute-Savoie HABITAT, Programme Club Privi'Loc, 2 rue Marc Le Roux, CS 97007, 74055 ANNECY CEDEX.

5.2. Résiliation à l'initiative de Haute-Savoie HABITAT

Toute fraude ou tentative de fraude, ainsi que tout non respect des présentes conditions générales ou de ses annexes, peut être sanctionné par la résiliation immédiate et sans préavis de l'adhésion au Club Privi'Loc.

5.3. Résiliation de plein droit

Tout déménagement, hors mutation dans un autre logement de Haute-Savoie HABITAT, engendre la résiliation de l'adhésion au programme Club Privi'Loc.

Toute résiliation ou fin de bail, à quelque titre que ce soit, engendre la résiliation de l'adhésion au programme Club Privi'Loc.

5.4. Effets de la résiliation

Dans tous les cas, la fin de l'adhésion implique un retrait complet du programme Club Privi'Loc. Cette fin d'adhésion implique l'annulation immédiate de la Carte Club Privi'Loc et de ses avantages, la clôture du compte et la restitution de l'ensemble des Points cumulés par l'adhérent sous forme de remise commerciale calculée conformément à la règle de conversion détaillée à l'article 2 des présentes conditions générales.

Aucune indemnité ne peut être réclamée, à quelque titre que ce soit, par l'adhérent qui voit son adhésion résiliée.

Condition générales du programme Club Privi'Loc

6. INFORMATIQUE ET LIBERTES

La mise en place du programme *Club Privi'Loc* a fait l'objet d'une déclaration auprès de la C.N.I.L. « Commission Nationale sur l'Informatique et les Libertés ».

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque adhérent dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression aux données le concernant. Pour l'exercer, il suffit de contacter Haute-Savoie HABITAT :

- Par mail : contact@oph74.fr
- Par courrier : Haute-Savoie HABITAT, Programme *Club Privi'Loc*, 2 rue Marc Le Roux – CS96007 – 74055 ANNECY CEDEX.
- Par téléphone : 04.50.44.74.00.

7. EVOLUTION DU PROGRAMME *Club Privi'Loc*

Les présentes conditions générales et leurs annexes peuvent être modifiées ou suspendues à tout moment par Haute-Savoie HABITAT. Dans cette hypothèse, Haute-Savoie HABITAT en informera les adhérents préalablement et sous un délai de préavis de deux mois. Cette information se fera par tout moyen qu'Haute-Savoie HABITAT jugera approprié. Aucune indemnité ne sera versée en cas de modification ou suspension des conditions générales et de leurs annexes.

En cas de suspension définitive ou de cessation du programme *Club Privi'Loc*, les adhérents disposeront d'un délai de deux mois à compter de l'annonce faite par Haute-Savoie HABITAT pour utiliser leurs points. Tous les points restant sur le compte de l'adhérent à l'expiration de ce délai de deux mois seront définitivement perdus et aucune indemnité ne sera versée.

8. ANNEXES

CATALOGUE DES PRESTATIONS *Club Privi'Loc*